

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
31 Mars 2017**

OBJET : Réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire - Convention d'intervention de la SPL Terra 13 pour l'élaboration du Plan d'interprétation

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 31 Mars 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mandat, dont le projet est joint au rapport, avec la SPL Terra 13 dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du plan d'interprétation de la réserve naturelle nationale de Sainte-Victoire et tous les actes afférents à cette convention.

La signature de la convention par la Présidente du Conseil départemental ou son représentant interviendra dans le cadre de la délégation accordée par le Conseil Départemental à la Présidente du Conseil départemental pour la passation des marchés publics du département (délibération n° 9 du 15 avril 2015 adoptée en vertu de l'article L.3221-11 du CGCT).

La dépense correspondante, d'un montant de 72 240,00 €, sera imputée au chapitre 20 du budget départemental.

A l'unanimité
M. REY ne prend pas part au vote.

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée